

## EXERCICE « ATTENTAT - INTRUSION »

Modalités de mise en œuvre  
Année scolaire 2018-2019



**Aucun exercice inopiné dans le cadre d'un thème ATTENTAT-INTRUSION.**

L'exercice doit être préparé en équipe et faire l'objet d'une communication en interne et en externe.

### **1. Conditions de mise en œuvre d'un exercice attentat-intrusion**

- aucun exercice n'inclut l'usage d'armes factices ni réelles
- l'exercice doit être adapté en fonction des établissements et du public (maternelle, élémentaire, collège, lycée)
- l'exercice ne demande pas que les élèves se rendent sur la chaussée. Ils doivent simplement atteindre les points de sortie le plus rapidement. Il faut en effet éviter tout attroupement et éviter une mise en danger des élèves pendant la réalisation de l'exercice.

### **2. Préparation de l'exercice**

*La préparation se fait en équipe de direction, en associant des personnels enseignants et non enseignants.*

- définir la date de l'exercice : choisir une journée normale d'occupation (sans examen, contrôle...)
- préciser les acteurs : personnels enseignants, non enseignants, élèves, ...
- préciser les observateurs (personnels enseignants et non enseignants, parents, etc...) et leur délivrer les fiches d'évaluations ; définir également leur lieu d'observation
- définir un scénario simple : intrusion de deux individus par tel endroit, par exemple
- définir le type de posture pour chaque acteur : s'échapper ou se confiner
- préciser les rôles : qui fait quoi ? qui alerte en interne ? en externe ? etc...
- préciser les lieux de confinement pour chaque acteur
- préciser les cheminements possibles conduisant aux issues de secours en cas de fuite
- informer les forces de l'ordre (police, gendarmerie, police municipale) de la mise en place d'un exercice ATTENTAT-INTRUSION

***nota :*** pour les plus jeunes, en maternelle, le terme « d'attentat intrusion » n'est pas utilisé, les exercices sont courts et progressifs et se font sous forme de jeux : il faut « se cacher » et jouer au « roi du silence » par exemple.

## EXERCICE « ATTENTAT - INTRUSION »

Modalités de mise en œuvre  
Année scolaire 2018-2019



### **3. Communication et sensibilisation quelques jours avant l'exercice**

- réunir l'ensemble des personnels adultes de l'établissement (enseignants et non enseignants) :
  - expliquer l'exercice et le scénario retenu
  - s'assurer que tous les personnels ont préalablement pris connaissance des consignes les concernant
  - s'assurer que les modalités d'alerte des secours sont précises et comprises (qui, quand, avec quoi, comment...)
- informer les élèves pour une meilleure adhésion ; leur expliquer les consignes (insister sur l'importance de ne pas utiliser son téléphone pendant l'exercice, ni filmer...)
- informer les familles de la réalisation d'un exercice et communiquer les modalités de mise en œuvre : date, heure de début/fin, fuite (conditions) et/ou mise à l'abri (ou, comment)
- faire reconnaître le signal d'alerte par les élèves et les adultes (le faire sonner plusieurs fois avant le jour de l'exercice pour qu'il soit bien identifié)

### **4. Réalisation de l'exercice**

- Mettre en place un timing réaliste (en fonction du scénario et de l'âge des élèves)
  - Début de l'exercice : intrusion d'un ou deux individus
  - Déclencher l'alerte
  - Fuite ou mise en confinement
  - Sonner la fin de l'exercice

### **5. Retour d'expérience**

- prévoir et annoncer un débriefing avec les différents acteurs, pour identifier les points forts et les axes d'améliorations repérés durant l'exercice : ce débriefing peut avoir lieu le jour-même ou bien le lendemain.
- s'appuyer sur les fiches d'évaluations remplies par les observateurs.
- En fonction de résultats, remédier rapidement aux anomalies constatées : repenser les consignes, informer le personnel, réparer des installations défectueuses...
- Faire remonter l'information (points forts et points faibles) au référent sûreté de la direction académique. (fiche bilan).